

# Association Kaivalya

## Informations et règles de fonctionnement

### Cours de groupe

#### Cours d'essai

Il est possible d'assister à 2 cours gratuitement et sans engagement avant de décider de s'inscrire ou non.

#### Informations pratiques

Munissez-vous d'une tenue n'entravant pas les mouvements et dans laquelle vous êtes à l'aise, ainsi que d'une serviette ou un paréo. Pas besoin de tapis de yoga.

**Au dojo du 16 avenue Viton** : la pratique se déroule sur un tatami sur lequel vous posez votre serviette ou paréo. La salle étant équipée de vestiaires, vous pouvez vous changer sur place. La porte peut être fermée pendant les cours, donc prévoyez d'arriver quelques minutes avant l'horaire du cours.

**A la Maison de Quartier du Cabot** : les cours ont lieu dans la salle en face de l'escalier au 1<sup>er</sup> étage. Les tapis sont fournis par l'Association. Il n'y a pas de vestiaires mais vous pouvez vous changer dans la salle ou dans les toilettes.

Si besoin, le matériel complémentaire (coussins, zafus, couvertures, sangles,...) est fourni par l'Association.

#### Téléphones portables

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours. Ceci pour éviter de déranger les autres élèves, mais aussi parce que le cours de yoga est un moment que vous vous consacrez à vous-même et où vous n'êtes pas disponible pour les autres.

#### Inscription

Lors de l'inscription, l'élève :

- adhère à l'Institut Français de Yoga et à l'Association Kaivalya,
- remplit la fiche de renseignements de l'Institut Français de Yoga,
- choisit le ou les cours auxquels il va assister,
- règle d'une part le montant de l'adhésion, d'autre part le tarif des cours auxquels il va assister.

#### Paiement

Le montant de l'adhésion est fixe et est réglé au moment de l'inscription. Une partie de ce montant est reversée à l'Institut Français de Yoga directement par l'Association Kaivalya. L'adhésion à l'Institut Français de Yoga inclut une assurance et 2 numéros de la revue « Regard » paraissant en Octobre et Avril.

Le tarif des cours dépend du nombre d'heures de cours choisi par semaine. Il ouvre l'accès au cours choisi jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ce montant est normalement réglé au moment de l'inscription, mais il est possible de le répartir sur 3 chèques remis au moment de l'inscription qui seront encaissés sur 3 mois.

En aucun cas les montants réglés ou les chèques remis ne sont remboursables.

## Réductions

Le montant de l'adhésion n'est soumis à aucune réduction.

Les réductions suivantes s'appliquent au tarif des cours :

### Inscription en cours d'année :

La réduction est fonction de la période de l'année, divisée en bimestres :

- septembre / octobre : pas de réduction
- novembre / décembre : 20% de réduction
- janvier / février : 40% de réduction
- mars / avril : 60% de réduction
- mai / juin : 80% de réduction

Le bimestre est déterminé par la date du 1<sup>er</sup> cours d'essai.

Les cours du bimestre manqués car ayant eu lieu avant l'inscription peuvent être rattrapés sur un autre créneau horaire.

### Etudiants, scolaires, personnes non imposables :

- 20% de réduction.

### Couples (ou parents+enfants)

- 20% de réduction pour la seconde personne (et éventuellement les suivantes).

## Calendrier des cours

Nous établissons chaque année un calendrier des cours indiquant les périodes d'arrêt des cours. Nous nous efforçons de faire coïncider ces périodes avec les vacances scolaires, mais il est possible que ce ne soit pas toujours le cas, notamment en fonction de nos contraintes concernant nos dates de formation. Le tarif annuel tient compte du nombre de cours que nous assurons dans l'année.

## Rattrapage des cours

Nous adaptons nos cours en fonction des élèves qui y assistent. En conséquence il est préférable d'assister toutes les semaines au même cours. Pour les personnes ayant un emploi du temps irrégulier ou en cas d'absence, il est possible de rattraper les cours manqués sur un autre créneau horaire. Les cours manqués peuvent être rattrapés jusqu'à la fin de l'année scolaire. Nous vous conseillons toutefois de les rattraper dès que possible. Il n'y a pas de report possible des cours manqués sur l'année scolaire suivante.

Les cours du bimestre manqués car ayant eu lieu avant l'inscription peuvent également être rattrapés sur un autre créneau horaire (cf. § Réductions).

Les arrêts des cours prévus dans le calendrier ne sont pas rattrapés.

## Cours et consultations individuels

### Rendez-vous

Les cours de yoga individuels, les consultations de yogathérapie et les consultations ayurvédiques ont lieu sur rendez-vous.

### Forfaits

Nous proposons des forfaits « suivi individuel » comprenant 4 rendez-vous pour le prix de 3. Ce forfait est valable au maximum un an à compter du premier rendez-vous. Le montant est normalement réglé lors du premier rendez-vous, mais il est possible de le répartir sur 3 chèques remis au moment du premier rendez-vous, qui seront encaissés sur 3 mois. En aucun cas les montants réglés ou les chèques remis ne sont remboursables.

Les consultations de yogathérapie nécessitent un suivi régulier et n'ont lieu que dans le cadre des forfaits « suivi individuel ».